

(1)

Prénoms _____

Nom⁽²⁾ _____

⁽³⁾ le _____
à _____ heures _____ à _____

⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ _____

et de⁽⁵⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° _____
le⁽⁶⁾ _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau^{**}

Mariage célébré à _____
Il a été déclaré⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____
le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil

Sceau



⁽¹⁾
Epouse ou Mère _____
Prénoms Sophie, Françoise, Albertine, Andréa
Nom⁽²⁾ N'KAYO

⁽³⁾ le 24 juillet 1991
née⁽¹⁾ le 24 juillet 1991 à Chappigny-sur-Marne
à 15 heures 35 à Chappigny-sur-Marne
(Val-de-Marne)
Gille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Sébastien, Nicolas N'KAYO
et de⁽⁵⁾ Angélique, Frédérique, Jacelyne
N'KAYO

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 116
le⁽⁶⁾ 27 juillet 2003

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Écrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». En cas d'assistance médicale à la procréation réalisée par un couple de femmes, l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite dans la première rubrique.
 (2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».
 (3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».
 (4) Écrire selon le cas : « Fils » ou « Fille ».
 (5) Prénoms et nom des parents. Tel qu'indiqué au (1), l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite en premier.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
 (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
 (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M.... notaire à... ».

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1^e ENFANT⁽¹⁾
EXTRAIT DE L'ACTE⁽²⁾ de naissance N° 959
Le 6 avril 2023 à 11 heures 06
est né(e)^{(3) (4)} Kais TAVARES PEREIRA
N'KAYO suivent déclaration
conjoints au 7 avril 2023 (1^{re} partie : TAVARES PEREIRA 2nd partie : N'KAYO
du sexe masculin à Villeneuve-St-Georges
Val de Marne

(5) _____
reconnu(e)⁽⁶⁾ en notre ville, le 7 avril 2023 par le père.

21 JUIL. 2023
Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾ L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(8) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie (premier, deuxième, troisième, etc.) en tenant compte de sa date de naissance et pour l'acte d'enfant sans vie, de la date de l'accouchement.
(2) Indiquer selon la situation : - de naissance : - d'enfant sans vie

(3) Compléter par les mots : - sans vie : s'il s'agit d'un enfant sans vie.

(4) Prénoms et NOM tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... étou (1^{re} partie : ... 2nd partie : ...) en cas de double nom de famille. Le cas échéant, Prénoms et NOM indiqués résultent de l'acte d'enfant sans vie.

(5) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la situation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : de première, NOM non le ... à ... Pour l'acte d'enfant sans vie, prénoms et NOM, nées le ... à ... de la mère, telles qu'elles résultent de l'acte, dans l'hypothèse où la page relative à son état civil n'a pu être renseignée.

(6) Pour un acte de naissance, préciser s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance).

(7) En cas de reconnaissance conjointe anticipée dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation avec donneur inconnu identifié par un couple de témoins, faire usage de la mention suivante : « Reconnu(e) conjointement le ... fil(s) de la reconnaissance conjointe anticipée devant M... (Prénoms NOM), née(n) à ... lieu de l'officier ».

(8) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(9) Indiquer pour l'acte de décès : Décédé(e) le _____